 

**communiquÉ de presse**

**L’organisme de recouvrement des cotisations et contributions sociales bouleversé par un chantier d’ampleur**

La Direction de l’URSSAF IDF qui recouvre plus de 104 milliards d’euros a décidé d’un projet dont l’ampleur modifiera le cœur de métier de notre organisme :

**LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES INDISPENSABLES AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE**

 Le service rendu aux cotisants s’en trouvera fortement dégradé. Ce service public a déjà subi l’impact des différentes décisions politiques, comme les suppressions de postes (460 Emplois Temps Pleins depuis 8 ans) et l’économie de 15% des budgets de fonctionnement. Perturber un savoir-faire et des compétences acquis depuis de nombreuses années n’est certainement pas propice à un meilleur recouvrement !

Au-delà de ces missions, ce ne sont pas moins de 1800 salariés qui seront concernés par ce projet. Nous ajouterons aussi, qu’au regard du PLFSS 2017, l’article 9, laisse planer une incertitude sur le recouvrement des cotisations et contributions sociales des Travailleurs Non Salariés qui sera géré en coresponsabilité entre le RSI et les URSSAF.

 Si la Direction de l’URSSAF IDF souhaitait balayer d’un revers de main les 500 salariés qui gèrent les TNS, elle ne s’y prendrait pas autrement.

**Fermeture de 4 sites  !! La spécialisation de certains sites envisagés est une étape supplémentaire dans le démantèlement de la sécurité sociale !!!**

La CGT et l’UGICT-CGT ont organisé une consultation auprès du personnel afin d’obtenir une vue objective sur l’aspect immobilier et métiers de ce projet.

Deux questions majeures résumaient cette consultation :

* Les collègues veulent-ils rester sur leur site actuel ?
* Les collègues veulent-ils conserver leur métier actuel ?

Au regard des résultats, 86 % des salariés souhaitent rester sur leur site et 91 % ne souhaitent pas changer de métier.

Les collègues ont construit un certain équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Or, ce projet ne peut que nuire à cet équilibre, d’autant plus que certains d’entres eux ont déjà subi maintes fois des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles.

C’est pourquoi nos élus CGT, UGICT-CGT, FO et SNFOCOS au Comité d’Entreprise du 15 novembre et au CHSCT du 7 novembre 2016, ont donné un avis négatif à ce projet « URSSAF 2020 ».

Le Conseil d’Administration du 22 novembre 2016 devait entériner ce projet par un vote.

Les personnels se sont invités au CA et le vote a dû être reporté à une date ultérieure. C’est une première victoire !

**Le personnel et leurs organisations syndicales continueront la lutte pour le retrait du projet et que soient préservés leur professionnalisme, la qualité de service rendu aux cotisants et le financement de la protection sociale au bénéfice de tous les assurés sociaux.**

LE 24/11/2016